



## Procès-Verbal Commission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 24 Mars 2025

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

**En cas de problème majeur (match arrêté, absence FMI, incidents graves), les Délégués doivent informer la personne désignée à la permanence sportive.**

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

### **BRASSARD EDUCATEUR :**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

## RAPPEL AUX CLUBS

---

Les demandes de Délégués sur les rencontres de championnats régionaux doivent, être transmises au service compétitions dans un délai de 15 jours avant la date de la rencontre.

## COUPE LAURAFoot

---

- 8<sup>èmes</sup> de Finale : le dimanche 30 mars 2025 à 14h30.
- **Permanence : Pierre LONGERE : 06-26-05-04-89**
- La transmission du résultat est placée sous la responsabilité du Délégué. Les résultats non transmis le dimanche à 20 heures (ou dysfonctionnement de la FMI) devront être communiqués à la permanence.
- **Le port des maillots fournis par la Ligue est OBLIGATOIRE à compter des 16èmes de finale à mentionner sur les rapports.**

### IMPORTANT

Les Délégués doivent communiquer leurs indisponibilités connues jusqu'à la fin de saison, **ceci en particulier, pour les Délégués participant à la journée des bénévoles.**

### IMPORTANT

Suite au dysfonctionnement du système FMI et du non envoi de la feuille de match sur le PDO (à l'issue de la rencontre), les Délégués sont invités à prendre toutes dispositions pour noter les différents événements survenus lors de la rencontre.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.